



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 84 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Mission de Pilotage Interministériel

Arrêté N °2013273-0017 - Modification de la délégation de signature de M.ROUX - CSRHM	1
Arrêté N °2013273-0018 - Modification de la délégation de signature centres de coût	3

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Mission des Politiques interministérielles
Pilotage interministériel

Réf. : M-H Sauvageot
☎ : 04.68.51.67.60

ARRETE PREFECTORAL N°

**modifiant la délégation de signature accordée à M. Robert ROUX,
Chef du Service des Ressources Humaines et des Moyens.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René BIDAL Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012184-0013 du 2 juillet 2012 portant création du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012247-0005 du 3 septembre 2012 modifié portant délégation de signature à M. Robert ROUX, chef du Service des Ressources humaines et des Moyens ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2012247-0005 du 3 septembre 2012 portant délégation de signature à M. Robert ROUX, chef du Service des Ressources humaines et des Moyens, est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert ROUX, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article précédent sera exercée, en ce qui concerne les attributions de leurs services respectifs, par :

- M. Thierry HOSTEIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale ou, en son absence, par Mme Catherine BONNEIL, adjoint au chef de bureau ;

- Mme Christine SABARDEIL, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau du budget et de la logistique ou, en son absence, par Melle Murielle MESTRES, adjoint au chef de bureau, et par Mme Michèle BATLLE pour son domaine de compétence ;
- M. Didier SARTRE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau du courrier ou, en son absence, par Melle Marie-Hélène MESTRES, adjoint au chef de bureau ;
- M. Jean-Claude ROUSSEAU, attaché, responsable du centre de service partagé CHORUS, ou en son absence, par M. Michel TIGNERES. "

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 30 septembre 2013

LE PRÉFET



René BIDAL



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Mission des Politiques interministérielles

Pilotage interministériel

Réf. : M-H Sauvageot

Tel : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREFECTORAL N°
modifiant la délégation de signature accordée aux responsables
de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 octobre 2011 nommant M. René Bidal Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 15 décembre 2011 nommant M. Pierre Regnault de La Mothe secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2011325-0014 du 21 novembre 2011 modifié portant délégation de signature aux responsables de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé n°2011325-0014 du 21 novembre 2011 portant délégation de signature aux responsables de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture, est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement des responsables désignés à l'article 1er, la délégation consentie sera exercée, conformément aux instructions qu'ils auront données, et dans la limite d'un montant de 1 500 €, par les personnes ci-après :

- Centre "préfet" (résidence):

Mme Catherine Montagnani,
M. Olivier Thepenier,
M. Jean-Louis Ricart,

- Centre "secrétaire général" Mme Lydie Nesnas,
- Centre "sous-préfet de Céret" : M. Roger Gouth, secrétaire général de la sous-préfecture ou, en son absence, Mme Michèle Payro,
- Centre "sous-préfet de Prades" : M. André Pagès, secrétaire général de la sous-préfecture ou, en son absence, Mme Catherine Laforgue,
- Centre "directeur de cabinet" : M. Jean Dunyach, chef de cabinet,
- Centre "ressources humaines" M. Thierry Hostein, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale, Mme Catherine Bonneil (politique voyage du MIOMCT)
- Centre "moyens":
 - Mme Christine Sabardeil, chef du bureau du budget et de la logistique, ou Melle Murielle Mestres, adjointe, ou Mme Michèle Batlle,
 - M. Didier Sartre, chef du bureau du courrier, ou Mme Marie-Hélène Mestres, adjointe ;
- Centre "transmissions/informatique": M. Thierry Virgille (secteur "informatique")

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 30 septembre 2013

LE PRÉFET,



René BIDAL